



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 DECEMBRE 2008

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES.

Les actionnaires de la société sont invités à participer aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires qui se tiendront le 18 décembre 2008, à 10 heures, au siège social 6 rue de la Terre de Feu 91940 Les Ulis.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 12 novembre 2008.

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions aux porteurs, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.